



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020715

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/01/2025 19H00 C:005300 I:39178
V/REF : 993162
V/Email reçu le Mercredi 15/01/2025 à 19H00

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 06917
IMMEUBLE : GUILLERMAZ -6917
80, AV.GENERAL GUILLERMAZ
.
38630 LES AVENIERES VEYRINS THU

Vaulx en Velin, le 25 Février 2025

Référence Marché: M_230209003-1
LOCALISATION : ALLEE N80 GUILLERMAZ - LOGEMENT DE M JOMARD AU 4EME ETAGE TEL06 73965026
MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE EN ETAT VOLET ROULANT VELUX CHAMBRE
Donneur d'ordre : Mme L DEGLAINE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 10/02 A 11H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR JOMARD AU 4EME ETAGE
NOUS CONSTATONS QUE LE VELUX NE FONCTIONNE PAS
DEMONTAGE DE LA TELECOMMANDE
PILES OXYDESS - NETTOYAGE DE LA TELECOMMANDE ET MISE EN PLACE DE
NOUVELLES PILES FOURNIES PAR L'OCCUPANT
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 11/02/25 à 17H46 lnne.deglaine@semcoda.com

MP LCOMPTER Email envoyé le 11/02/25 à 17H46 _ Envo i (CR/AB)

AR LGESTION Email envoyé le 04/02/25 à 14H45 Mme M. CONTAMIN

MALGRE DE MULTIPLES APPELS ET MESSAGES VOCAUX, NOUS NE PARVENONS PAS A
JOINDRE MME JOMARD
MERCI DE NOUS INDIQUER LA SUITE A DONNER AU DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020715

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 38/69	2	92,07	92,07
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	2	66,50	66,50
TOTAL H.T.				158,57
T.V.A. a 10,00%				15,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>174,42</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 993162 du 15/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR JOMARD JEAN PIERRE

MME JOMARD JOSETTE

80 Avenue Général Guillerma

38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE

Référence de la Demande

N°: 801 158 du 15/01/2025

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230209003-1

Téléphone : 06.73.96.50.26

06917-00001-00001-00042 H / Type 4 A / 04

Etage : 04

Date entrée: 01/07/2017

Délai

Date limite exécution : 30/01/2025

Observations

tel : 06 73 96 50 26

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	89,95	89,95	9,00	98,95
MS00065 REMISE EN ETAT VOLET ROULANT VELUX CHAMBRE VR du velux de la chambre fct hs, bloqué ouvert.	1,00	59,96	59,96	6,00	65,96
Total H.T.				149,91	
Total TVA				15,00	
Total TTC				164,91	

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 15/01/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Magali CONTAMIN

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **80 Avenue Général Guillerma 38630 LES AVENIERES VEYRINS THUE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **15/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 993162